

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 29 MARS 2014

L'an **deux mille quatorze** et le **vingt-neuf** du mois **de Mars** à **18 heures et 30 minutes**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 Mars 2014.**

Date d'affichage : **25 Mars 2014.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM Armel AÏTA – Bernard BATIFOULIER – René CAUSSIGNAC –
Henri COSENZA – Francis GRAO – Denis MALOSSANE - Antoine PES –
Serge VASELLI – Lionel VOGEL -

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO -

DELIBERATION N° 2014/12 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE
DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Adjointes au Maire sont élus selon les mêmes modalités que le Maire et le Maire Délégué.

Il rappelle qu'avant de procéder à l'élection des Adjointes au Maire et en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint au Maire et au maximum de trois Adjointes au Maire.

Il précise que la délibération N° 2009/41, du 07 Septembre 2009, prévoit que la Commune dispose à ce jour, de **deux Adjointes**.

Monsieur le Maire propose de porter ce nombre à trois.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ces membres :

- **FIXE** le nombre d'Adjointes au Maire à **trois**.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO